



Programme détaillé « Formation à la construction paille dans le cadre des règles professionnelles CP2012 »

Objectif de la formation

- Acquérir les connaissances des règles de l'art en construction ossature bois/paille décrites dans les règles professionnelles CP2012.
- Pouvoir accéder à la certification du Réseau Français de la Construction Paille.

Contenu de la formation

La formation est composée de 6 unités et d'une unité transversale :

L'unité 1 : regroupe l'ensemble des savoirs à acquérir concernant l'historique de la construction paille, l'organisation du chantier et les caractéristiques des bottes de paille.

L'unité 2 : regroupe l'ensemble des savoirs à acquérir pour la préparation et la découpe des bottes, les conditions préalables à l'exécution des parois en paille.

L'unité 3 : regroupe l'ensemble des savoirs à acquérir sur les différentes structures bois et la fabrication de l'ossature bois.

L'unité 4 : regroupe l'ensemble des savoirs à acquérir sur la mise en œuvre des baies et équipements.

L'unité 5 : regroupe l'ensemble des savoirs à acquérir sur la mise en œuvre des enduits, parements et bardages.

L'unité 6 : permet de concevoir un argumentaire sur la construction paille, d'identifier et de traiter les désordres.

L'unité transversale : Notions de physique du bâtiment.

Validation : Test écrit

Dates et durée de la formation

Dates	Du 19 au 20 avril 2012, puis du 2 au 4 mai 2012
Durée	35h soit 5 jours
Horaires	De 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Lieu

Lycée des Métiers du Bâtiment - Route d'Aubusson - 23500 Felletin

Les formes pédagogiques

Les unités seront dispensées sous différentes formes pédagogiques :

- Des interventions théoriques en salle
- Des apprentissages sur plateau technique

L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée de Philippe Liboureau, Conseiller environnemental, Directeur du Réseau Français de la Construction Paille, et Eric Handrich, artisan, Président du RFCP, tous deux formateurs qualifiés « Propaille ».

La certification par le RFCP

Les règles professionnelles de la construction paille CP 2012 ont été validées le 28 juin 2011 par la Commission Prévention Produit de l'AQC. Les professionnels désirant prescrire ou mettre en œuvre le matériau paille selon ces règles pourront désormais être assurés en technique courante à la condition d'avoir suivi une formation à ces règles professionnelles.

Avec le soutien de la région Rhône Alpes et en collaboration avec le centre de formation Bâtipole, le RFCP a rédigé :

- un référentiel de formation aux règles professionnelles CP2012 à destination des professionnels désirant obtenir une certification.
- une mallette pédagogique

A partir de Janvier 2012, le RFCP met en place plusieurs sessions de formation de professionnels avec des centres de formations impliquées dans l'écoconstruction et accrédités par le RFCP. Cette formation s'adresse principalement à des artisans (maçons, charpentiers, ...), des maîtres d'ouvrage (publics, privés), architectes, maîtres d'œuvres, bureaux d'étude, et à tout professionnel désireux de mettre en œuvre la botte de paille comme isolant et support d'enduit dans la construction.

Les professionnels désireux d'obtenir la certification du RFCP, nécessaire pour obtenir une police d'assurance décennale au tarif « technique courante » devront adresser leur demande de certification au siège social du RFCP, Liffernet-46100-Lunan, accompagnée du résultat de l'épreuve écrite et d'un chèque d'un montant de 450€.

Cette certification sera valable pour une durée de trois années, et implique de respecter la procédure d'autocontrôle et de mise à jour des connaissances en place consultable sur le site internet du RFCP à cette adresse : <http://www.compaillons.eu/formation> .

Bulletin d'inscription

Inscription à renvoyer :

Association Bâti et Savoir-faire en Limousin
Site des Granges
BP 38
23 500 FELLETIN
☎ 05 55 83 29 55
E-mail : contact@batietsavoirfaire.fr

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

Tél : Fax :

E-mail :

Date de naissance :

Nationalité : Sexe : F M

Type d'activité exercée :

Statut professionnel : Artisan indépendant Employé
 Fonctionnaire Etudiant
 Salarié entreprise Demandeur d'emploi
 Profession libérale Autre (à préciser) :

Comment avez-vous pris connaissance des stages ?

Stage : « Formation à la construction en paille » : durée 5 jours / Coût du stage	
Tarif individuel *	450 €

* Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire

Prise en charge financière : Individuelle Employeur Autre :

Possibilité de prise en charge par des organismes (assedic...) ou des fonds de formation.

Je certifie être correctement assuré(e) et n'engage aucunement la responsabilité de l'Association Bâti et Savoir-faire en Limousin en cas d'accident.

Fait à : Le SIGNATURE



PROJET COFINANCE PAR L'UNION EUROPEENNE. AVEC LE FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL

Association Bâti et Savoir-faire en Limousin - Site des Granges - BP 38 - 23 500 FELLETIN
Tél: 05 55 83 29 55 - contact@batietsavoirfaire.fr
www.batietsavoirfaire.fr

